

# Systeme d'information bancaire : un colosse aux pieds d'argile ?

**ISABELLE RENARD**  
AVOCAT AU  
BARREAU DE PARIS  
DOCTEUR  
INGÉNIEUR

**FABIEN CLEUET**  
AUDITEUR CISA  
EXPERT DE JUSTICE

**L**e système d'information des établissements bancaires est un des plus complexes qui soit, et seule une partie infime en émerge aux yeux du public et de la plupart des conseillers, à la faveur de la vague de numérisation de la relation client à laquelle on assiste depuis quelques années. Sa composante la plus méconnue, et pourtant la plus fondatrice, est probablement celle qui sous-tend le domaine comptable et financier, qui est à la croisée d'un nombre impressionnant de contraintes normatives et réglementaires. Parmi celles-ci figurent en bonne place les textes qui ont posé des principes généraux en termes de traçabilité des opérations comptables et financières, intellectuellement tout à fait pertinents, mais qui sont en pratique difficiles à mettre en œuvre au regard des exigences des auditeurs financiers et des contrôleurs de l'administration fiscale.

Pour les contrôles initiés depuis 2014, l'administration fiscale exige dorénavant que la comptabilité lui soit remise via un format de fichier normalisé (le

FEC), aux fins de gagner en efficacité en passant le FEC dans des routines de contrôles automatisées. Chaque entreprise doit donc valider, pour l'ensemble de ses entités concernées, que le dispositif est opérationnel et qu'il restitue une information comptable détaillée et fidèle dont l'agrégation par compte permet de reconstituer les états financiers. A défaut, la sanction encourue est une majoration de 10 % des droits mis à la charge du contribuable (art. 1729D du CGI). Or, ce n'est pas gagné d'avance, car les modules d'exportation du FEC ne fonctionnent pas toujours de façon exhaustive, notamment en raison des adaptations portées sur le cœur du système comptable et de la volumétrie considérable inhérente aux établissements bancaires.

## PROJETS TRANSVERSES

A cette première difficulté s'ajoute une autre exigence du plan comptable découlant du concept fondateur de traçabilité. Il s'agit de l'obligation de pouvoir suivre individuellement chaque flux métier jusqu'à sa traduction en comptabilité et la restitution des états financiers, faute de quoi les comptes ne seront pas considérés comme probants par l'administration et les autorités de contrôle. Or, la traduction comptable est particulièrement complexe en environnement bancaire, et la tâche est loin d'être aisée. Dans les banques, le métier comptable doit pour chaque arrêté déployer des efforts significatifs pour réconcilier les données de gestion avec la comptabilité. Les MOA finances

ne sont pas mieux loties, qui doivent débayer et justifier des incidents de production dont la fréquence et la gravité font boule de neige au fil du temps.

Au regard des enjeux de qualité comptable, de certification (CAC et ACP) et de fiscalité, mieux vaudrait souvent remettre totalement à plat la traduction ou l'alimentation comptable que de bricoler sur de l'ancien, dans l'objectif d'aboutir à une alimentation auditable de bout en bout, des mécanismes de contrôle permanent entre gestion et données comptable, et des processus type de prise en charge de nouveaux flux en mode plug and play.

Ce sont des projets transverses d'autant plus complexes que les établissements considérés sont de taille importante et issus de multiples fusions. Et puis, il faut bien le dire, ce sont des projets peu attrayants, comparés aux grands projets « customer driven » censés agir positivement à court terme sur les résultats commerciaux de la banque.

Il faut toutefois prendre garde à ne pas les oublier complètement. Les contrôles comptables et financiers sont de plus en plus sophistiqués, et les sanctions deviennent d'autant plus tangibles et appliquées que les exigences fiscales sur le sujet sont claires et précises, donc difficilement discutables. Il serait regrettable que le système d'information aux pieds d'argile des banques se prenne les pieds dans le tapis de la traçabilité...

**Le système d'information des établissements bancaires est un des plus complexes qui soit, et seule une partie infime en émerge aux yeux du public et de la plupart de conseillers**